## Formulaire:

## A. Description des caractéristiques principales du document

Renseignements généraux	
EPCI ou commune compétente en matière de PLU	Mairie de Crozes Hermitage - 19 place de la
Nom et coordonnées de l'EPCI ou de la commune	Mairie - 26600 CROZES HERMITAGE
compétente (adresse postale et email)	mairie.26@orange.fr
Nom et coordonnées de la personne à contacter (adresse	Florent DEREUMAUX
postale et email)	contact.atlito@gmail.com
Document concerné	Carte Communale
Bootiment concerne	X PLU
	PLUi
	PLUi valant PLH
Procédure concernée	
Trocedure concernee	Élaboration
	Révision
	☐Mise en compatibilité
	X Modification simplifiée
Date de délibération prescrivant la procédure.	Arrêté pris le 13 juillet 2022
Date du débat relatif aux orientations du projet	Non concernée
d'aménagement et de développement durable (PADD)	
Si un document existait précédemment, quel est son type et	PLU approuvé le 17 mai 2021
sa date d'approbation ?	
Le plan précédent a-t-il fait l'objet d'une évaluation	Non
environnementale?	NOT
Renseignements sur le territoire concerné	
Commune(s) concernée(s)	Crozes Hermitage
Nombre d'habitants concernés (source INSEE)	659 (INSEE 2019)
Superficie du territoire concerne (en hectares)	548 ha
Le territoire est-il couverts par des documents stratégiques	X Schéma Directeur d'Aménagement et de
exécutoires (SDAGE, SAGE, SCOT, PDU, PLH, PNR,	Gestion des Eaux (SDAGE)
autres) ?	X Schéma d'Aménagement et de Gestion des
	Eaux (SAGE) : SAGE du Bas Dauphiné Plaine
	de Valence
	X SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)
	Plan de Déplacement Urbain (PDU)
	X Programme Local de l'Habitat (PLH)
	X Plan Climat Énergie Territorial (PCÉT)
	Parc Naturel Régional (PNR)
	Autres:
Projet d'aménagement de la commune	
Quelles sont les orientations formulées dans le PADD?	
Fournir le PADD du document concerné.	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Companyon to a section would be 7 that 0	
Conserver le caractère rural et agréable de Crozes-Hermitag	
mesuré et une urbanisation ouverte aux logiques de durabilit	é:
Préserver et valoriser le patrimoine naturel, agricole et paysa	ger, vecteur de tranquillité et de charme

Quels sont les objectifs chiffrés de croissance de population ?

Quelle sera la surface totale des zones ouvertes à l'urbanisation, dont la surface des zones à destination d'activités et celle des zones à destination d'habitat ?

Augmentation de 0,7% sauf 683 habitants (+64) à l'horizon 2029

Zone AUc actuelle: 0,74 ha

Description des différents projets prévus dans le cadre du projet de document d'urbanisme (description des projets et des zones ouvertes). <u>Vous pouvez pour cela vous aider du tableau proposé en annexe 3</u>

La Commune souhaite actuellement mettre à jour son document d'urbanisme pour :

- Retrait des règles visant à appliquer les règles en cas de divisions de terrains (article R151-21) :
- Ajout de la définition de hauteur des constructions;
- Retrait de règles d'aspect extérieur soumises à trop d'interprétation;
- Précision de règles sur les volets roulants dans les autres cas que les constructions neuves;
- Ajout de précisions sur les dérogations permises par l'article L151-28 du Code de l'Urbanisme ;
- Retrait de règles sur le stationnement,
- Permettre l'aménagement de la zone AU en retirant l'emplacement réservé.
- Permettre l'aménagement de la zone AU en adaptant les règles avec le projet dont la philosophie a été validée par le élus.

Une notice explicative est annexée au présent formulaire.

Le projet de document d'urbanisme sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) (exemples : avis de la commission départementale de consommation des espaces agricoles, autorisation du SCoT au titre de l'article L. 122-2 du code de l'urbanisme...) ou fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? (ex : zonage d'assainissement) ?
Si oui, préciser

Non

#### Le projet est-il concerné par :

Un SCoT ? Un schéma de secteur ?

Si oui lesquels?

Ce(s) document(s) a-t-il (ont-ils) été élaboré(s) selon les dispositions de la loi Grenelle 2 ? (effet de serre, qualité de l'air, de l'eau et des sols, restauration et protection de la biodiversité, etc)

SCOT du Grand Rovaltain

Oui

Un SDAGE et/ou SAGE ? Si oui le(s)quel(s) ?

La commune intègre le périmètre du SDAGE Rhône-Méditerranée et le SAGE du Bas Dauphiné Plaine de Valence

Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Si oui pour quelle(s) raison(s).	
Non, après avis de la MRAe	

# B. <u>Description des caractéristiques principales</u>, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du document.

Une cartographie superposant les zones de projets avec les zones à enjeu environnemental sera utilement jointe.

Concommation d'across et étalement urbain	
Consommation d'espace et étalement urbain	
Quelle a été la consommation d'espace de ces 10 demières années ?	D'après le Portail de l'artificialisation des sols, 8 ha ont été artificialisés entre 2009/2010 et 2019/2020
Quels sont les objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?	Extrait du PADD : La consommation foncière est limitée à 2,5 ha dont 1,8 ha sont des dents creuses à combler
Le projet a-t-il pour conséquence d'ouvrir à l'urbanisati	on certaines parties du territoire? Si oui :
Quelle est approximativement la superficie consommée ?	Non, la modification simplifiée ne concerne pas une ouverture à l'urbanisation.
Expliquez dans les grandes lignes, en fonction des zones concernées, les impacts de cette ouverture a l'urbanisation (sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers, en termes de déplacements).	

Quelles sont les possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant:				
	Potentialités	Utilisées dans le projet		
Dents creuses	L'ajustement ne porte pas sur l'évolu	tion du compte foncier		

Logements ou locaux vacants	L'ajustement ne porte pas sur l'évolution du compte foncier
Changements d'usage	L'ajustement ne porte pas surl'évolution du compte foncier
Renouvellement urbain	L'ajustement ne porte pas sur l'évolution du compte foncier

Les projets du document rec Quelles sont les caractéristic			en sont-ils frontaliers?
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou a proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :		Incidences décelées	Mesures proposées
Zones agricoles ou naturelles	Oui X Non	L'ajustement ne fait pas évoluer c	e point
		Continuités écologiques et p	patrimoine naturel
Zones Natura 2000 dans un rayon de 20km à la commune (préciser le type, l'appellation, le code et la distance à la commune)	Oui X Non	L'ajustement ne fait pas évoluer co	
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) (préciser le type, la dénomination et l'identifiant national),	Oui X Non	L'ajustement ne fait pas évoluer co	e point
Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) (préciser la dénomination et l'identifiant national),	☐ Oui X Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce	e point
Zones faisant l'objet d'arrêté préfectoral de protection biotope	☐ Oui X Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce	e point
Zones de protection d'un parc naturel régional ou national	Oui X Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce	point
Continuités écologiques (définies par une trame verte et bleue locale, par le SCOT ou par le SRCE)	Oui X Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce	e point
Réserve naturelle (régionale ou nationale) ou parc naturel régional ?	Oui X Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce	e point
Espace Naturel Sensible (ENS)	☐ Oui X Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce	point
Autres:	}		
		Patrimoine culturel et paysa	ger
Éléments majeurs du patrimoine bâti (monuments historiques et leurs périmètres de protection, élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO, sites archéologiques) ?	Oui X Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce	
Sites classés	☐ Oui X Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce	
Sites inscrits	Oui	L'ajustement ne fait pas évoluer ce	point

	X Non	
Patrimoine paysager selon l'atlas du paysage	Oui X Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point
Monuments historiques sur la commune et dans un rayon de 500m	Oui X Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point
Zones couvertes par une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager) ou une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) ou sites patrimoniaux remarquables Autres :	Oui X Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point
Autes .	Non	
		Préservation des ressources en eau
Zones à dominante humide du SDAGE et/ou zones humides du SAGE et/ou zone identifiée au titre de la convention de RAMSAR ?	Oui X Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point
Points de captage d'eau potable et les périmètres de protection associés	Oui X Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point
Un zonage d'assainissement des eaux usées (ou projet de zonage¹) est-il en vigueur?	Oui X Non	
Si oui, avez-vous prévu sa révision ?	☐ Oui X Non	
Si non, avez-vous prévu son élaboration ?	Oui Non	
Un zonage d'assainissement des eaux pluviales (ou projet de zonage²) est-il en vigueur?	☐ Oui X Non	L'ajustement ne fait pas évoluer ce point
Si oui, avez-vous prévu sa révision ?	☐ Oui X Non	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Le zonage d'assainissement est soumis à un examen au cas par cas (R122-17 II 4° du code de

l'environnement)

2Le zonage d'assainissement est soumis à un examen au cas par cas (R122-17 II 4° du code de l'environnement)

Si non, avez-vous prévu son élaboration ?	☐ Oui X Non		
Quel(s) est (sont) le(s) type(s) d'assainissement utilise(s)?	X Oui	La commune de Crozes- Hermitage, gère aussi en régie la collecte, le transport et la dépollution des eaux usées.  La commune de Crozes- Hermitage, possède deux types d'assainissement :  Collectif, géré par le SIAGCL,  Non collectif, géré par la communauté de communes Hermitage- Tournonais.	
Capacités d'alimentation en eau et d'assainissement pour assurer les besoins présents et futurs de la population	X Oui Non	Le Syndicat des Eaux de la Veaune assure l'alimentation en eau potable de 100% des habitants de la commune via le captage dit des Marais, qui est, d'après les données 2019, exploité à 55% de ses capacités.  Le Syndicat intercommunal pour l'assainissement de Gervans, Crozes-Hermitage et Larnage (SIAGCL) propose une conformité des équipements et de la performance épuratoire de 100%. Sa capacité est de 3700 eq.hab pour une charge actuelle en entrée d'environ 2 300 eq.hab.	
Schéma et modalités de gestion des eaux pluviales	☐ Oui X Non		
		Risques et nuisances	
Zones exposées aux risques inondation, minier, sismique, retrait-gonflement argiles, cavité, industriel (BASIAS³).  Carrières et/ou projets de	☐ Non	Commune soumise à un Plan de prévention des risques inondation  Risque sismique dans la commune : 3 - MODEREE  Installations nucléaires à moins de 20 km de la commune  Risque faible à moyen de retrait-gonflements des argiles  0 ICPE  0 site Basias / Basol / Casias 0 cavité souterraine recensée	
création ou d'extension de carrières ? Nuisances connues	X Non	Non concernée	
(sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives) ou	X Non		

projets susceptibles d'entraîner de telles nuisances ? Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	Oui X Non	La commune de Crozes- Hermitage n'est pas concernée par un Plan de Prévention du Bruit. Néanmoins, la commune est concernée par un classement sonore des infrastructures de transport terrestre par arrêté préfectoral du 20 novembre 2014.	
Zones comportant des sols	Oui		
pollués (BASOL <sup>4</sup> )?	X Non		
Autres:			
		Air, énergie, climat	
Plan de protection de	☐ Oui		
l'atmosphere (PPA) ?	X Non		

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>BASIAS : Base de données des sites industriels et activités de service <sup>4</sup>BASOL : Base de données sur les sites et les sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif

par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et/ou le plan climat énergie territorial (PCET) ?	□ Non	Pôle d'envergure régional et pôles d'échanges multimodaux régionaux Réseau routier d'intérêt régional Règles 1 à 8 Règles 23 à 32 Règles 35 à 40	
Parc éolien ou parc photovoltaïque existant ou en projet ?	☐ Oui X Non		
	ÉLZ	manufa a a manufa manufa ta a a	
que le p		ments complémentaires aire souhaite communiquer (f	acultatif)

### Annexe 1 : Cartographies illustratives et synthèse des enieux environnementaux issus du diagnostic

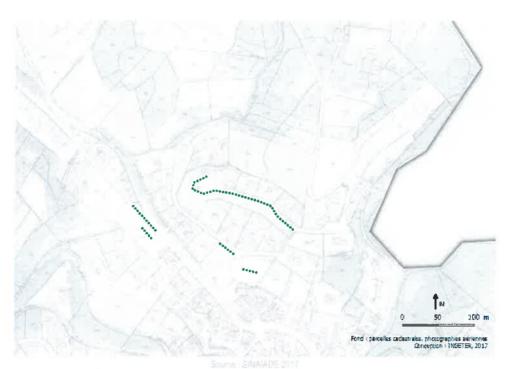
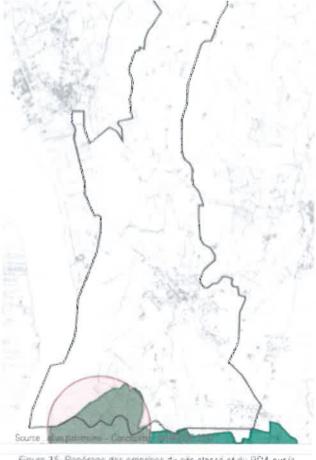


Figure 1. Localisation des principaux alignements d'arbres en contexte urbain



Fraure 35: Repérage des emprises du site classé et du PDA sur le ferntoire communal

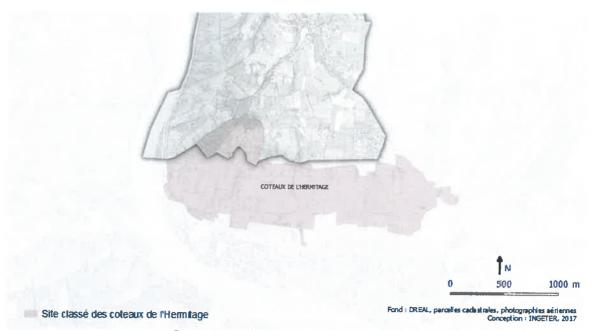


Figure 1. Le périmètre du site classé des coteaux de l'Hermitage

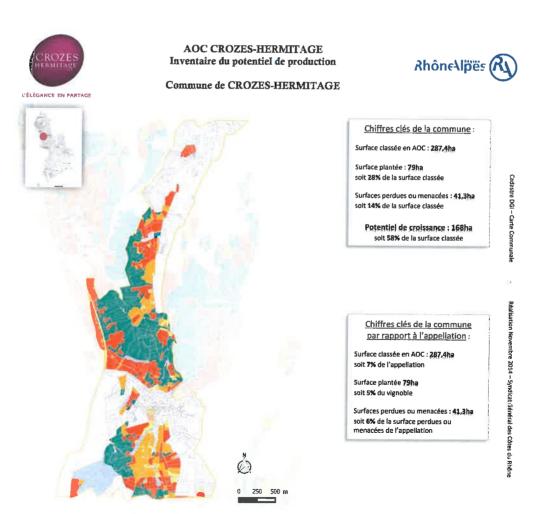


Figure 1: Carte de localisation des zones d'Appellation d'origine

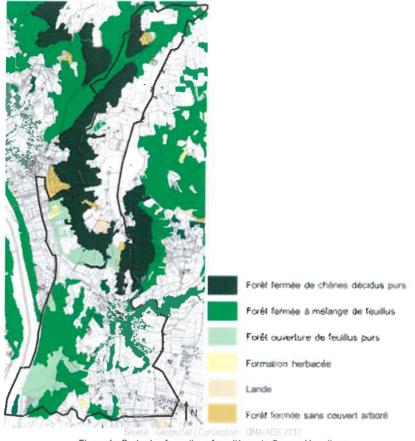


Figure 1 : Carte des formations forestières de Crozes-Hermitage



Figure 1 : Réseau hydrographique permanent à Crozes-Hermitage



Figure 2 : Réseau hydrographique intermittent et permanent à Crozes-Hermitage







Figure 1. Localisation des sites Natura 2000 sur la commune de Crozes-Hermitage

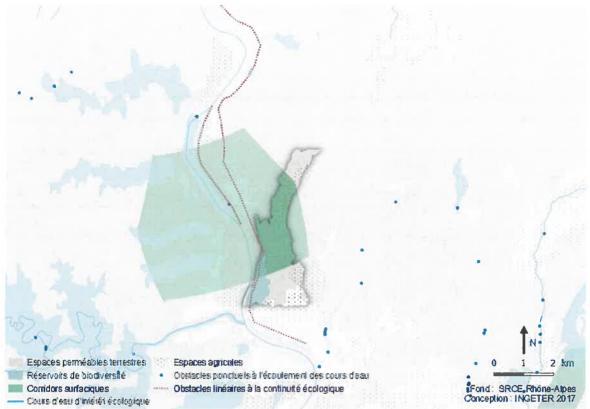


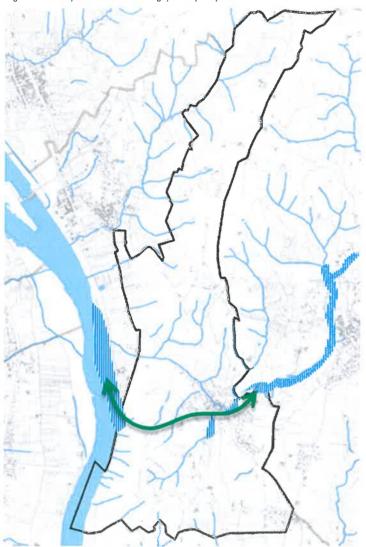
Figure 1. Composantes de la Trame Verte et Bleue définies par le SRCE Rhône-Alpes





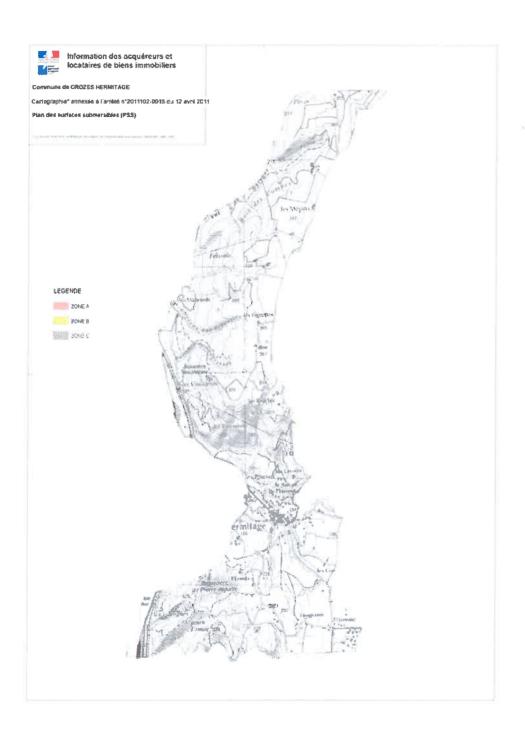
Figure 1. Localisation des principaux corridors écologiques terrestres

Figure 2 : Principaux corridors écologiques aquatiques



Zones humides

Cours d'eau



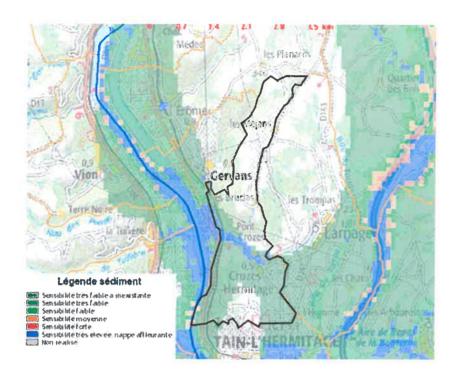


Figure 1 : Sensibilité du territoire aux inondations par remontées de nappes

### Annexe 2 : Documents à fournir avec le formulaire

	Annexes	-
Élaboration ou révision (article L. 123-13, I, CU) de PLU ou PLUi  Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale		
Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale		х
Le cas échéant, une première version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration		х
Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur		

